



MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG

Avis public

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PROJET DE RÈGLEMENT 150-03-2023 CONCERNANT LA DÉMOLITION D'IMMEUBLE

Aux personnes intéressées par le projet de règlement 150-03-2023 concernant la démolition d'immeuble.

Prenez avis que le 20 mars 2023, dans la salle des délibérations du conseil, situé à l'hôtel de ville au 2, place de l'hôtel de ville, se tiendra à compter 18 h 00 une assemblée publique de consultation.

Conformément à l'article 148.0.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, lors de la séance tenue le 6 mars 2023, le conseil de la municipalité de Frelighsburg a déposé et présenté le projet de règlement 150-03-2023 concernant la démolition d'immeuble.

Le projet de règlement faisant l'objet du présent avis peut être consulté à l'hôtel de ville, au 2, place de l'hôtel de ville, Frelighsburg, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h30 de même que sur le site web de la Municipalité à l'adresse suivante : <https://frelighsburg.ca/urbanisme-et-environnement/reglements-durbanisme/>

**DONNÉ À FRELIGHSBURG CE SEPTIÈME JOUR DU MOIS DE MARS DEUX
MILLE VINGT-TROIS.**


Anne Pouleur

Greffière-trésorière adjointe